SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997
Siège social: Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5
Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 04 mai 2023, **SICAV BH OBLIGATAIRE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2022 un dividende brut de :

5,617 dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à tous les guichets de BH BANK à partir du **lundi 15 mai 2023** au choix de l'actionnaire :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV BH OBLIGATAIRE sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **lundi 15 mai 2023**.

Les actionnaires auront jusqu'au **vendredi 12 mai 2023** pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.